

## CAMEROUN : Nécessité de vérité des urnes ! halte à la répression !

La parodie électorale du clan Bya qui gouverne par procuration présidentielle en maintenant au pouvoir un dictateur déclinant, doit être dénoncée sans détour par la communauté internationale. L'ONU et l'Union africaine et toutes les institutions garantes des droits humains doivent exiger l'arrêt immédiat des atteintes graves aux droits de l'homme -individuelles et collectives- sur un peuple qui réclame le respect de sa souveraineté confisquée.

A l'heure où les grandes puissances, États-Unis en tête, foulent aux pieds le droit international, des dynasties de dictateurs africains et de régimes autoritaires s'enracinent en Afrique, soutenus par les intérêts impérialistes : Togo, au Tchad, à Djibouti, en Côte d'Ivoire... le Cameroun n'échappe pas à cette logique de confiscation du pouvoir vitam aeternam.

Le processus électoral a été méthodiquement détourné par le clan Bya :

- modification de la constitution,
- prolongation du mandat présidentiel et suppression de l'âge limite,
- élimination des adversaires politiques,
- manipulation de la liste électorale,
- campagne agressive menée avec des moyens de l'État,
- résultats annoncés avec quinze jours de retard sans transparence ni crédibilité. L'annonce des résultats quinze jours après le vote !

La répression sanglante des manifestations populaires qui a sévi plusieurs mois avant le scrutin, a redoublé de violence après qu'Issa Tchiroma Bakary ait revendiqué sa victoire. Depuis le Cameroun est plongé dans une spirale de violence : tirs à balles réelles, arrestations arbitraires, disparitions forcées...

Il est temps que les richesses du Cameroun servent enfin sa population. Les États et institutions qui soutiennent ce régime moribond doivent cesser de se rendre complices d'une situation sociale et politique désastreuse. La France, en particulier, porte une responsabilité historique, celle d'avoir brisé l'élan populaire des années 50 et installé un pouvoir à sa solde sous couvert d'une indépendance formelle.

Bagnolet le 31 octobre 2025